

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 FEVRIER 2018 - 19H30

Présents : M.Mme MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, LOBJOIS Corine, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, FERREIRA Raquel, DE JESUS José, EMPSON Valérie, BARBARIN Jérôme, BRUNET David, ROSSIGNOL Alexis, LONCHAMBON Jacqueline, BERTHIER Yannick.

Absents : M. CHAPTARD Michel (procuration à Mme LOBJOIS), M. MAZERON Laurent (procuration à Mme FERREIRA), M. ESTIER Pascal (procuration à Mme LONCHAMBON), Mme ALVES Laurence (procuration à M. BERTHIER)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL
- TRAVAUX
- AFFAIRES FONCIERES
- AFFAIRES SCOLAIRES
- AFFAIRES FINANCIERES
- TARIFS DES SALLES COMMUNALES
- ACQUISITION D'UN VEHICULE
- QUESTIONS DIVERSES

Le compte-rendu du 30 janvier 2018 a été lu par Mme Isabelle Mège et approuvé avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

Le Maire présente ses condoléances au non du Conseil municipal à Hélène Courtadon pour le décès de sa tante Madame Boissy.

Le Maire indique au Conseil municipal la suppression du point 7 concernant l'acquisition d'un véhicule. Il indique avoir reçu des propositions mais en attente de renseignements complémentaires. Accord du Conseil.

INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL :

Le Maire informe le Conseil municipal que Mme Mounia BOUCETTA lui a adressé une lettre de démission de son poste de conseillère municipale. Elle est remplacée par le conseiller suivant de liste M. David BRUNET. Le Conseil municipal prend acte de la démission de Mme Mounia BOUCETTA et de l'installation de M. David BRUNET. Le tableau du Conseil municipal est mis à jour. M. BRUNET prendra les fonctions de Mme BOUCETTA au sein des commissions communales et du Centre Communal d'Action Social. Le Conseil Municipal donne son accord avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

TRAVAUX :

Stade : la réception a eu lieu avec les entreprises. L'entreprise Lallot n'a pas terminé et une réserve a été émise pour cette entreprise.
L'entreprise Bousset doit intervenir pour la pose de casquettes devant chaque entrée de la salle sous le stade.

Il reste 2 places à réaliser au niveau des tribunes. Les services techniques vont se charger de cette réalisation avec le marquage au sol.

Foyer rural : les derniers travaux de sécurité sont enfin terminés par l'entreprise Serange. Il faut solliciter la commission de sécurité afin de rétablir un avis favorable pour ce bâtiment.

Salle de Comps : les équipements de cuisine sont installés. Il faudrait prévoir la mise en place d'une hotte pour un prix moyen de 400 €. Un angle en carrelage sera réalisé afin de protéger les murs.

Ecole maternelle : le lancement d'une consultation sera nécessaire pour obtenir les devis définitifs des entreprises. Un planning des travaux est à prévoir.

Traverse de Tournobert : une partie des travaux de la traverse du village s'effectuera durant l'année 2018.

Lagune : selon l'obtention des subventions, les travaux pourraient débuter en fin 2018.

AFFAIRES FONCIERES :

Déclaration d'intention d'aliéner :

- Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain avec 14 voix pour et 5 abstentions : Mme Ferreira en tant que vendeuse ; Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, sur les propriétés suivantes : AV 401 avec habitation d'une superficie de 625 m² vendue par Mme Raquel FERREIRA au profit de M. Guillaume CHALUS et Mme Noémie BARDON au prix de 160 000 €. Sortie de Mme Raquel Ferreira au moment du vote du Conseil.

- Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote sur les propriétés AN 138 et 142 (pour partie) d'une superficie totale de 4 490 m² vendues par Mme Hélène COURTADON et M. Christian FERRANDON au prix de 11 000 € au profit de Mr Bardy.

Projets acquisition foncière :

- Un rendez-vous a eu lieu avec l'EPF-SMAF pour échanger sur nos projets d'acquisition pour le compte de la commune avec l'éventualité d'une convention avec un taux intéressant et un échancier de remboursement rallongée.

- SNCF : la mairie a effectué une relance pour échanger sur la vente de la gare. La commune serait chargée de l'étude des sols pour un montant avoisinant les 2500€. voir les possibilités d'inclure ce montant dans le prix d'achat.

AFFAIRES SCOLAIRES :

Rythmes scolaires :

Monsieur le Maire fait un rapide historique sur la réforme des rythmes scolaires et son application.

Actuellement et depuis la rentrée scolaire 2013/2014, la commune des Ancizes-Comps et la Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge ont à charge la gestion des temps d'activités périscolaires suite à la réforme des rythmes scolaires initiée au printemps 2013.

Au 1er janvier 2019, une loi imposera qu'une seule et même collectivité soit en charge des rythmes scolaires et des nouvelles activités périscolaires NAP.

Un échange s'instaure au sein du Conseil municipal sur l'organisation de la semaine.

La délibération est jointe en annexe.

Le Conseil municipal décide avec 10 voix pour (M. Antunes, M. Barbarin, M. Chaptard, M. De Jesus, Mme Garrachon, M. Meunier, Mme Empson, Mme Lobjois, M. Manuby, Mme Mège) et 1 voix contre (M. Rossignol) et 8 abstentions (Mme Ferreira, M. Mazon, M. Brunet, Mme Courtadon) et Mme Alvès, M. Berthier, M. Estier et Mme Lonchambon ne participent pas au vote, de se prononcer sur le principe favorable d'un maintien de la semaine à 4,5 jours dans les deux écoles communales dans les conditions définies ci-dessus avec transfert de l'organisation des nouvelles activités périscolaires NAP à la Communauté de Communes « Combrailles, Sioule et Morge » pour l'année scolaire 2018/2019 selon des modalités qui restent à définir en commun.

Projet « Equipement numérique de l'école – Demande de subvention LEADER :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 26 septembre 2017 concernant le projet d'acquisition de tableaux numériques interactifs pour l'école. Le projet s'élève à 19 498 € HT. La commune peut bénéficier d'une subvention « LEADER » auprès du SMADC de 80%, soit 15 598 €, le solde de 3 900 € étant autofinancé par la commune. Le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : Approuve le projet d'acquisition de tableaux interactifs pour un montant de 19 498 € HT soit 23 397 € TTC et sollicite auprès du SMADC des Combrailles une subvention « LEADER » d'un montant de 15 598 €.

AFFAIRES FINANCIERES :

Contrat d'assurance des risques statutaires :

Le Conseil Municipal avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, décide de confier au Centre de Gestion la négociation des contrats d'assurance groupe à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales et établissements territoriaux intéressés selon le principe de la mutualisation. La Commune des ANCIZES-COMPS se réserve, au vu des conditions proposées, la faculté d'adhérer ou non à ces contrats groupe. Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants : pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption, et pour les agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire. Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes : durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2019 et régime du contrat : capitalisation.

Diagnostic amiante sur les ouvrages de la Station d'épuration de Tournobert et du Chauffier :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de diagnostiquer la présence d'amiante dans les ouvrages des actuelles stations d'épuration de Tournobert et du Chauffier. En effet, le projet prévoit de regrouper les eaux usées à traiter, via le poste de relèvement du Chauffier, sur le site de l'actuelle station d'épuration de Tournobert. A l'issue des travaux de mises aux normes, il conviendra de déconstruire totalement les installations existantes. Deux cabinets ont fait une offre commerciale. Après étude par le maître d'œuvre SOMIVAL, l'offre de la société DEKRA a été retenue pour un montant de :

Mission hors prélèvements	600 € HT
Prix par analyse amiante	40 € HT

Le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : décide de signer le contrat avec DEKRA pour une mission de diagnostic amiante sur les ouvrages de la station d'épuration de Tournobert, d'un montant de 600 € HT, et 40 € HT par analyse amiante.

Agence de l'Eau bassin Loire Bretagne :

Concernant la subvention qui avait été annulée en 2017, M. le Maire a reçu un courrier du Directeur Général de l'agence de l'Eau Loire-Bretagne. Il en fait lecture. Un courrier de réponse a été envoyé. Le Conseil d'Administration aura lieu le 15 mars 2018.

Travaux de dissimulation des réseaux télécoms Impasse du Chauffier :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications Impasse du Chauffier, en coordination avec les réseaux électriques. Un avant-projet des travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (S.I.E.G.), auquel la Commune est adhérente. Le Conseil Municipal décide avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : d'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par le Maire, de confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose de matériel de génie civil au S.I.E.G. du Puy-de-Dôme, de fixer la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 4 500,00 € HT, soit 5 400,00 € TTC.

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES :

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de location des salles communales pour les particuliers résident dans la Commune, les associations utilisant les salles à titre gratuit mis en place à compter du 1^{er} janvier 2015 :

- Foyer Rural : 150 €, Maison des Jeunes : 50 €,
- Salle sous le stade : 80 €, Salle de Comps : 80 €.

Une caution de 300 € par location pour les particuliers, en cas de dégradation a été mise en place depuis 2015.

Des aménagements ont été réalisés dans les différentes salles du stade et de Comps (four, plaques chauffantes, lave-vaisselle, etc...) et justifieraient une hausse de tarif.

Le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : décide de fixer les tarifs de location à compter du 1^{er} mai 2018 comme suit :

<i>Salles</i>	<i>Résidents dans la commune</i>	<i>Non-résidents</i>
FOYER RURAL	180 €	300 €
SALLE DES JEUNES	50 €	80 €
SALLE SOUS LE STADE	150 €	250 €
SALLE DE COMPS	100 €	150 €

Pour les réservations effectuées avant le 28 février 2018, les anciens tarifs restent applicables. La caution de 300 € est maintenue pour chaque location ainsi que la présentation d'une attestation de responsabilité civile couvrant l'utilisation d'une salle communale avec manifestation privée. Une période d'essai sera pratiquée pendant un an afin de prendre en compte les difficultés de gestion des salles communales suite à l'ouverture aux personnes extérieures à la Commune.

ACQUISITION D'UN VEHICULE :

Le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour les services techniques. Plusieurs devis ont été demandés. Point supprimé de l'ordre du jour.

QUESTIONS DIVERSES :

- Deux demandes de subvention (société de chasse de Comps, pétanque) seront étudiées lors d'un-prochain conseil après le vote du budget.

- Le projet Scoland'Art sur le site de la Chartreuse de Port Sainte-Marie continue cette année. Les écoles communales participent.

Le SIRB, les communes de Chapdes Beaufort et des Ancizes-Comps souhaiteraient apporter une aide à l'association en fournissant de la pierre pour une commune et du matériel pour l'autre en mettant à disposition le personnel technique sur un temps donné à définir..

- La balade du Journal : Madame l'adjointe Corine Lobjois informe le conseil des avancées dans l'organisation de cette journée en partenariat avec le journal de « La Montagne ».

Une dernière réunion a eu lieu avec les chefs de poste fixés par « La Montagne ».

Il s'agit de la première balade de la saison 2018 qui aura lieu le dimanche 25 mars 2018.

Mme Lobjois et Mr Barbarin adressent leurs remerciements aux associations et bénévoles qui sont très présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le 28 février, le Conseil Municipal de la Commune de LES ANCIZES-COMPS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Didier MANUBY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2018.

Présents : M.Mme MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, LOBJOIS Corine, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, FERREIRA Raquel, DE JESUS José, EMPSON Valérie, BARBARIN Jérôme, BRUNET David, ROSSIGNOL Alexis, LONCHAMBON Jacqueline, BERTHIER Yannick.

Absents : M. CHAPTARD Michel (procuration à Mme LOBJOIS), M. MAZERON Laurent (procuration à Mme FERREIRA), M. ESTIER Pascal (procuration à Mme LONCHAMBON), Mme ALVES Laurence (procuration à M. BERTHIER)

Mme Isabelle MEGE a été élue secrétaire.

N° 17/2018

Objet :
Rythmes
scolaires

Monsieur le Maire fait un rapide historique sur la réforme des rythmes scolaires et son application.

Actuellement et depuis la rentrée scolaire 2013/2014, la commune des Ancizes-Comps et la Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge ont à charge la gestion des temps d'activités périscolaires suite à la réforme des rythmes scolaires initiée au printemps 2013.

La semaine est organisée comme suit :

Lundi, jeudi, vendredi : classe de 8h30 à 11h30 et de 13h30-15h30 Nouvelles activités périscolaires NAP de 15h30 à 16h30

Mercredi : classe de 8h30 à 11h30

Mardi : classe de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 pas de NAP

Au 1^{er} janvier 2019, une loi imposera qu'une seule et même collectivité soit en charge des rythmes scolaires et des nouvelles activités périscolaires NAP.

Les élus avec l'appui du Pôle « Enfance, Jeunesse » de la Communauté de Communes « Combrailles, Sioule et Morge » ont mené une réflexion en s'appuyant sur des études et un audit du fonctionnement existant sur le territoire intercommunal.

Il ressort des études que la chronobiologie de l'enfant est mieux respectée sur une semaine organisée sur 4,5 jours de classe.

M. le Maire indique qu'au cours des réunions et de la conférence des Maires des communes de la Communauté de Communes « Combrailles, Sioule et Morge », il est ressorti que plus de 90 % des communes sont favorables au maintien de la semaine à 4,5 jours sur le territoire communautaire.

En conséquence, la Communauté de Communes « Combrailles, Sioule et Morge » propose de prendre à sa charge toute l'organisation des nouvelles activités périscolaires NAP dès la rentrée de septembre 2018 tant sur le plan financier que matériel afin d'anticiper les modifications de janvier 2019.

M A I R I E

avenue du Plan d'Eau

63770 Les Ancizes-Comps

Tél : 04 73 86 80 14

Mail : mairie.ancizes@wanadoo.fr

.../...

Le fonds d'amorçage de 50 €/enfant scolarisé sera transféré directement à la Communauté de Communes « Combrailles Sioule et Morge ».

La Communauté de Communes « Combrailles, Sioule et Morge » et les communes ont décidé d'agir en commun pour tendre dans la mesure du possible vers une seule et même organisation harmonieuse sur le territoire intercommunal dès la rentrée scolaire de septembre 2018.

L'équité, la cohérence et l'égalité territoriale sont largement privilégiées dans ce type de schéma.

En 2013, les collectivités (commune des Ancizes-Comps et Communauté de Communes « Manzat Communauté ») se sont adaptées à la nouvelle réforme des rythmes scolaires en proposant une organisation solide et pérenne favorisant l'épanouissement des enfants au travers des nouvelles activités périscolaires NAP tout en privilégiant des activités diverses de qualité et gratuites pour tous les enfants. Un Projet Educatif Territorial (PEDT) a été mis en place.

Dans le schéma d'organisation des rythmes scolaires, sont à prendre en considération les éléments suivants : horaires des transports scolaires chaînés entre l'école maternelle et l'école élémentaire des Ancizes-Comps mais aussi les écoles de plusieurs communes avoisinantes et le collège de secteur.

Dans le cadre d'un retour à une semaine de 4 jours, le Maire souligne qu'aucune structure ALSH (accueil de loisirs sans hébergement), ni garderie ne seront mises en place au 1^{er} septembre 2018 par les collectivités pour le temps du mercredi matin et qu'il incombera alors aux familles de prendre en charge leurs enfants sur cette demi-journée libérée.

Il mentionne que lors de la mise en application de la réforme des rythmes scolaires, il a été nécessaire de procéder à des ajustements à la hausse et de modifier la répartition des horaires du personnel dédié aux écoles.

D'autre part, la mise en place des nouvelles activités périscolaires NAP permet la pérennisation d'emplois d'intervenants pour un nombre non négligeable sur le territoire Combrailles, Sioule et Morge avec encadrement et formations.

M. le Maire indique qu'il est impératif de prendre en considération les conséquences d'un retour à une semaine à 4 jours.

Il précise qu'une réunion a eu lieu entre élus (M. le Maire et Madame l'Adjointe en charge des Ecoles) de la commune des Ancizes-Comps et enseignants de l'école primaire pour évoquer l'organisation de la semaine scolaire et les enjeux liés à d'éventuelles modifications.

Au cours de cette réunion, les enseignants ont fait part de leur souhait d'un retour à la semaine de 4 jours avec 6h de classe par jour et le mercredi matin libéré.

Dans l'éventualité d'un maintien de la semaine de 4,5 jours, les enseignants ont demandé si les nouvelles activités périscolaires NAP pouvaient se dérouler sur le mercredi matin. Or, depuis cette réunion, M. le Maire a pris des renseignements sur ce point et il ne sera pas possible d'effectuer les NAP les mercredis matins.

Les enseignants ont formulé une autre demande : si la semaine de 4,5 jours est maintenue et sans possibilité de basculer les NAP les mercredis matins, ils demandent à ce que les nouvelles activités périscolaires NAP puissent impérativement continuer de se dérouler en fin d'après-midi comme c'est le cas actuellement car, avec le recul nécessaire, il ressort que c'est l'organisation la plus optimale pour le bien-être de l'enfant.

M. le Maire prend note des remarques formulées par les enseignants et indique que des réponses seront apportées pour le prochain Conseil d'Ecole au cours duquel le sujet sera débattu en vue d'un vote.

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une réunion avec les représentants des Parents d'Elèves aura également lieu afin de connaître leur positionnement.

.../...

Les Conseillers municipaux favorables au maintien de la semaine à 4,5 jours font part de leurs demandes en matière d'organisation des nouvelles activités périscolaires NAP afin que le service déjà en place soit pérennisé en termes de qualité de prestations, d'organisation et encadrement et de gratuité totale.

- Ils souhaitent disposer d'un droit de regard sur les activités proposées qui, à terme, seront gérées uniquement par la Communauté de Communes « Combrailles, Sioule et Morge ».

- Ils demandent que les horaires des nouvelles activités périscolaires NAP soient maintenus comme actuellement en fin d'après-midi pour un meilleur équilibre chez les enfants.

- Les élus prennent en considération les dires de la Communauté de communes avec la prise en charge de l'organisation ainsi que la charge financière totale générées par le maintien des NAP.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide avec 10 voix pour (M. Antunes, M. Barbarin, M. Chaptard, M. De Jesus, Mme Garrachon, M. Meunier, Mme Empson, Mme Lobjois, M. Manuby, Mme Mège) et 1 voix contre (M. Rossignol) et 8 abstentions (Mme Ferreira, M. Mazeron, M. Brunet, Mme Courtadon) et Mme Alvès, M. Berthier, M. Estier et Mme Lonchambon ne participent pas au vote, de se prononcer sur le principe favorable d'un maintien de la semaine à 4,5 jours dans les deux écoles communales dans les conditions définies ci-dessus avec transfert de l'organisation des nouvelles activités périscolaires NAP à la Communauté de Communes « Combrailles, Sioule et Morge » pour l'année scolaire 2018/2019 selon des modalités qui restent à définir en commun.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : le 29 mars 2018

Le Maire,



Didier MANUBY